

LE PÉRIMÈTRE DE L'ESS

L'Economie Sociale et Solidaire rassemble les entreprises qui cherchent à concilier performance économique et utilité sociale.

Elle est composée des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services sous la forme de coopératives, de mutuelles, d'unions, de fondations, d'associations ou de sociétés commerciales sous certaines conditions. (article 1 de la loi ESS du 31 juillet 2014).

LES FONDEMENTS

Les entreprises de l'ESS remplissent les conditions suivantes :

- > un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices
- > une gouvernance démocratique : une personne = une voix (sans lien avec l'apport en capital)
- > des bénéfices consacrés au développement de l'entreprise
- > des réserves obligatoires impartageables

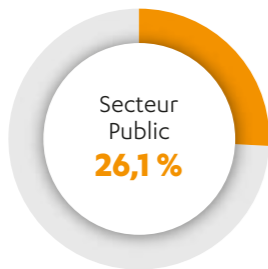
L'ESS EN CHIFFRES EN CHAMPAGNE-ARDENNE

L'ESS REPRÉSENTE

11,3 %
des emplois en
Champagne-Ardenne



4 574
établissements



48 059
emplois salariés



source INSEE 2013

LES CHAMBRES RÉGIONALES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'article 6 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) définit les missions du réseau des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire. La CRESS Champagne-Ardenne est composée de 5 collèges : collège associatif, coopératif, mutualiste, organisations de l'ESS et syndicats d'employeurs. Elle travaille sur 5 grands axes :



LES ADHÉRENTS DE LA CRESS EN CHAMPAGNE-ARDENNE

